

Actes

Actions &
Territoires
du Social

Février 2011
N° 415



Actualités

→ Congrès UNCCAS 2011 :
27 & 28 septembre, Paris - p. 5



Interview

→ Dominique Maraninchi,
président de l'Institut National
du Cancer - p. 15

Actes Europe

→ Des territoires transfrontaliers
pour des projets partagés
p. 31

Dossier du mois - p.19

Accès à l'emploi : comment les CCAS peuvent agir ?

9€

www.unccas.org



→ source d'enrichissement. La députée suggère la mise en place d'une coopération gérontologique transfrontalière. Une collaboration et des échanges mutuels vaudraient mieux qu'une concurrence ! Et le rapport met en avant une expérience

de collaboration dans les Ardennes franco-belges. Un foyer de personnes handicapées belge a été invité par le conseil général des Ardennes françaises à développer une unité d'accueil et de soins. L'Albatros (établissement belge) a donc ouvert plusieurs

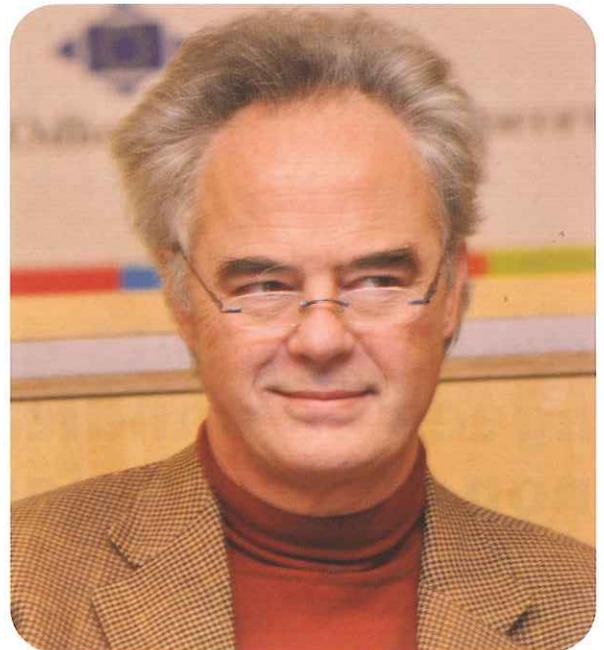
structures annexes en France. Les personnes handicapées françaises et belges bénéficient d'un accueil sur le territoire national mais profitent également des structures communes de l'établissement belge. ■

Interview

DENIS STOKKINK

directeur de « Pour la solidarité »

Les collectivités locales pour un développement social durable



© M. Quillot

Le think tank « Pour la solidarité » est financé par des acteurs de l'économie sociale, des fondations et des centres de recherche. Il diffuse de nombreuses analyses et propositions pour une Europe sociale, en faveur du logement, de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. Il a publié de nombreux documents en faveur d'une « responsabilité sociale des entreprises ». Son directeur, Denis Stokkink, invité par le réseau ELISAN à intervenir lors de la conférence sur « le rôle du niveau local et territorial en Europe » a défendu le principe d'une responsabilité sociale territoriale.

Comment définir la responsabilité sociale territoriale ?

Les territoires ont un rôle de plus en plus important à jouer au niveau européen parce

que c'est sur les territoires locaux que se concentrent les effets des décisions économiques et environnementales. Le pouvoir local est le premier pouvoir à se présenter au citoyen. Le maire a un lien de proximité tout à fait fondamental avec les citoyennes et les citoyens qui vivent de ces enjeux sociaux et environnementaux et qui en subissent les conséquences.

Quelles décisions sont concernées ?

Prendre en compte la dimension sociale implique de mener une politique sociale durable passant par la réduction des inégalités, le renforcement de la cohésion et de la diversité sociale. Cela renvoie à l'idée qu'il faut faire vivre la diversité et la mixité économique et sociale dans la commune et dans tous les espaces communaux.

Concrètement, que proposez-vous ?

Les agendas 21 communaux ne doivent pas seulement prendre en compte les enjeux environnementaux mais aussi les enjeux

sociaux. Il faut pour cela interpellier le monde économique et social. Le monde associatif aussi pour qu'il partage les engagements sociaux locaux.

Je pense que les politiques de démocratie participative sont extrêmement importantes. Elles existent depuis bien longtemps dans les différents pays européens. En France, quand on a parlé des jurys citoyens dans une élection présidentielle, tout le monde a crié au loup. Mais des jurys citoyens existent dans nombre de pays européens. Et donc la démocratie participative est une pratique européenne de longue date.

Que répondre aux élus qui disent : je n'ai pas les moyens ?

Dire « je n'ai pas les moyens, allez voir ailleurs », est le plus facile. Pour un acteur, qu'il soit public ou privé, intégrer une démarche sociétale responsable signifie qu'il ait une approche active et volontaire. Cela veut dire que les collectivités territoriales prennent librement des engagements afin d'améliorer leurs performances sociales et environnementales et ce, au-delà des obligations légales. ■